

Parcours 2 - Parcours d'Accès Spécifique Santé - P.A.S.S.

Le Parcours Accès Spécifique Santé est l'une des deux principales voies d'accès aux études de santé.



Présentation

À Lyon Sud, le PASS permet de candidater aux filières de santé suivantes : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP), Kinésithérapie (K). Le PASS se déroule sur une année.



Inscription

Les demandes d'inscription en Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) se font via l'une des 2 plateformes en fonction de votre profil :



Plateforme nationale de préinscription en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur en France

<https://www.parcoursup.fr/>

Je dois candidater via PARCOURSUP si je suis :

- De **nationalité Française** ou **ressortissant de l'UE**, diplômé ou futur diplômé d'un :
 - Baccalauréat Français, Européen ou de fin d'études secondaires délivré par un état membre de l'UEE.
 - Diplôme étranger hors UEE
 - Baccalauréat international
 - En réorientation externe ou interne à l'Université
- **Candidat étranger non ressortissant de l'UE** diplômé ou futur diplômé d'un Bac Français ou Européen ou en réorientation externe ou interne à l'Université (*pouvant justifier d'une inscription dans une formation post-baccalauréat dispensée par un établissement français d'enseignement l'année précédant l'année universitaire pour laquelle ils présentent leur demande d'admission*)
- Susceptible de passer par la **formation continue** car j'ai interrompu mes études depuis plus de 2 ans, j'exerce une activité professionnelle, je suis inscrit à pôle emploi, je souhaite reprendre mes études
- **Etudiant désireux de changer de filière**, titulaire du baccalauréat, d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou équivalent.



Pour les étudiants internationaux

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html>

Je dois candidater via Études en France si je :

- ne possède pas la nationalité française ou d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la confédération helvétique ;
- ne suis pas titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français ou européen



Examens et Admission en année supérieure

Il n'est pas possible de redoubler le PASS. A l'issue de l'année de PASS, 3 cas de figures :

1. l'étudiant a validé son année PASS et réussi son admission : il passe en 2^e année de MMOPK
2. l'étudiant a validé son année PASS (60 ECTS) en première session mais n'est pas admis en MMOPK ; ou a validé son année PASS à la deuxième session d'examens : il passe en LAS 2 correspondant à la mineure disciplinaire choisie sur Parcoursup
3. l'étudiant n'a pas validé son année PASS : il doit se réorienter en L1 via Parcoursup

Les étudiants qui passeront par la LAS après une PASS auront **une seule et unique nouvelle possibilité de candidater** aux épreuves d'admission à MMOPK.